

La France
insoumise

jlm2017.fr

Jean-Luc
MÉLENCHON

 @JLMelenchon

 JLMelenchon

Dossier suivi par :

courrier@jlm2017.fr

Paris, le 02 février 2017

Monsieur le Président,

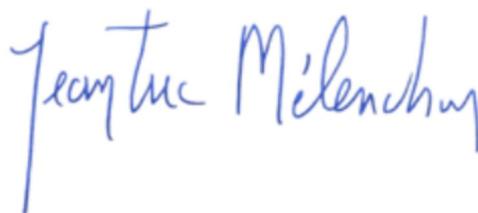
Je vous remercie de l'intérêt que vous manifestez envers les propositions que je porte dans cette campagne au nom de la France Insoumise.

Notre programme est disponible en librairie aux éditions du Seuil (3€) et des livrets thématiques qui le complètent sont disponibles sur le site internet *avenirencommun.fr*. Vous me demandez nos propositions sur les questions numériques.

Je vous prie de m'excuser de ne pas pouvoir répondre personnellement compte tenu du soin que cet exercice implique. En fait je suis absorbé par les actions de la campagne électorale.

Jacques Généreux, économiste, et Charlotte Girard, juriste, ont coordonné l'élaboration du programme « *L'avenir en commun* » et des livrets thématiques qui le complètent. C'est à eux, personnalités universitaires, engagées dans le combat progressiste à travers leur contribution intellectuelle et leur action personnelle, que j'ai confié le soin de répondre le plus précisément possible à votre sollicitation.

Avec mes salutations républicaines,



Paris, le 02 février 2017

Luc Rubiello
Président
Association INNOOO LCE9
16 rue de Chateaudun
75009 Paris

Monsieur le Président

Vous avez adressé à Jean Luc Mélenchon votre “*Pacte numérique pour l'Indépendance et la Sécurité Internet de la France*” et nous vous en remercions. Le programme de la France insoumise accorde une place essentielle aux enjeux numériques que nous considérons comme une “nouvelle frontière” pour l'humanité.

Les questions numériques font l'objet de deux livrets thématiques visant à préciser le programme *l'Avenir en Commun*. Le premier livret, concernant les droits et libertés numériques, est déjà publié et disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://avenirencommun.fr/le-livret-numerique/>. Le second livret, concernant la transition numérique de notre Etat et de notre économie, sera publié dans les semaines à venir.

Vous trouverez dans ces deux livrets l'affirmation de notre volonté de préserver la souveraineté de la France et des citoyens français sur leurs outils numériques. En ce sens, nous partageons votre combat. Nous nous permettons tout de même de vous préciser notre position point par point concernant les 7 engagements définis par votre Pacte.

1- Mise en place des 7 propositions du Pacte numérique par une structure publique ou privée indépendante composée de membres de la société civile et placée sous l'autorité du Premier ministre

La structure que vous proposez doit selon nous être nécessairement publique. Vos propositions incluent de nombreux aspects législatifs et budgétaires, il nous semble donc que dans le cadre de la Vème République, seuls le gouvernement et le Parlement disposeraient effectivement des pouvoirs de les mettre en place. Toutefois, l'intervention citoyenne est au cœur du programme *l'Avenir en commun* qui prévoit la convocation d'une Assemblée constituante pour redéfinir nos institutions. Nous proposerons à cette Assemblée constituante la « *suppression du Sénat et du Conseil économique, social et environnemental pour créer une assemblée de l'intervention populaire et du long terme émettant un avis sur l'impact écologique et social des lois* ». Les membres de la société civile, plus indépendants que s'ils étaient placés sous l'autorité du Premier ministre, pourront ainsi s'assurer que les mesures prises, entre autres dans le domaine numérique, respecteront l'intérêt général.

2- Accélérer la mise en place du règlement et de la directive européennes sur les données personnelles

Nous prenons cet engagement en rappelant toutefois que ce règlement et cette directive constituent un socle de garanties minimales et n'assurent pas une protection suffisante des citoyens dans un certain nombre de domaines. Elle pose même plusieurs problèmes, notamment pour le transfert des données à des structures qui ne sont pas des autorités compétentes. Il nous faut par ailleurs assurer la protection des données personnelles de nos citoyens lorsqu'elles sont hébergées à l'étranger, en renégociant notamment l'accord Privacy Shield qui régite les conditions du transfert de données personnelles de l'Union européenne vers les États-Unis.

3- Mettre en œuvre une loi fiscale pour lutter contre l'évasion fiscale des multinationales américaines du numérique

C'est effectivement un engagement prioritaire que nous prenons. Le programme l'Avenir en Commun prévoit ainsi « *d'encadrer le développement des activités liées à l'économie collaborative pour préserver le caractère de « partage » et d'utilité sociale contre la privatisation, l'évasion fiscale, la concurrence déloyale* » et « *d'obliger les entreprises à déclarer leurs résultats pays par pays et taxer les bénéficiaires des entreprises là où ils sont réalisés* ». Les géants d'internet étrangers que sont les GAFAM sont directement concernés par cette dernière mesure.

4- Faciliter le cryptage des courriels par des solutions françaises

Le livret thématique “*Pour de nouveaux droits et libertés numériques*” fait du respect de la vie privée et de la lutte contre la surveillance généralisée un axe prioritaire. Ces deux objectifs nécessitent effectivement la sensibilisation de nos concitoyens aux solutions de chiffrement des données et des correspondances. Il nous paraît toutefois plus judicieux de soutenir des initiatives libres (telle que GnuPG) plutôt que des solutions de logique propriétaire. Nous prévoyons l'interdiction du fichage généralisé et la suppression du fichier des titres électroniques sécurisés (TES) mis en place par le gouvernement Valls.

5- Créer des répertoires de noms de domaines indépendants afin de sortir du monopole de l'Icann

De façon plus large, nous défendons une gouvernance mondiale d'Internet prenant en considération l'ensemble des parties prenantes (en intégrant les utilisateurs) où les Etats seraient à égalité.

La création d'un répertoire de noms de domaines indépendants pourrait être envisagée dans ce cadre.

6- Favoriser l'utilisation intensive de logiciels libres nationaux

Nous considérons comme vous que le logiciel libre est un outil incontournable et efficace pour préserver la souveraineté de l'Etat comme des individus sur leurs données. Nous comptons soutenir l'émancipation vis-à-vis des logiciels propriétaires par :

- La remise en cause immédiate des accords passés entre Microsoft et les ministères de la Défense et de l'Éducation nationale et la généralisation des logiciels libres pour l'ensemble des administrations et établissements publics
- le soutien aux initiatives libres, en dirigeant notamment la commande publique vers ces solutions.
- la formation de médiateurs du numérique à l'utilisation, l'installation et la maintenance de logiciels libres
- la diffusion de kits d'aide à la transition vers le libre.

Le logiciel libre a une dimension internationale par nature étant donné que son code peut être modifié et amélioré par ses utilisateurs dans le monde entier. Nous pensons néanmoins que la France peut et doit devenir un des acteurs de promotion des logiciels libres les plus actifs au niveau mondial.

7- Amplifier la Recherche-Développement française et européenne sur l'internet du futur

La décentralisation de l'infrastructure, l'amélioration des communications, le chiffrement des messages, etc. sont des domaines prioritaires de recherche et développement que nous nous engageons à soutenir notamment afin de ne plus dépendre de solutions États-Uniennes et d'assurer la souveraineté de la France.

Malgré les nuances ou les quelques réserves que nous avons formulées, nous nous engageons à respecter votre Pacte numérique pour l'Indépendance et la Sécurité Internet de la France.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous invitons également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, en librairie ou à l'adresse suivante : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard

Co-responsable du programme de la France Insoumise